

# Tarifs et garanties Cash Back Immo

Il s'agit d'une cotisation unique pour la durée de la garantie (5 ou 9 ans selon la destination du bien) valable pour 2 co-acquéreurs maximum.

Formules	Résidence Principale	Résidence Secondaire	Investissement Locatif
15%   20.000€	310 €	310 €	535 €
20%   30.000€	495 €	495 €	590 €
20%   50.000€	550 €	-	-

## Exemple "Investissement Locatif"

GARANTIES de REVENTE	DURÉE de la garantie à compter de la signature de l'acte authentique rédigé par le notaire	LIMITE D'AGE au moment du sinistre	DÉLAI DE CARENCE à partir de la date d'effet de la garantie
Décès accidentel	9 ans	Avant le 70ème anniversaire	Néant
Invalidité Permanente et Totale accidentelle	9 ans	Avant le 70ème anniversaire	Néant
Perte d'emploi ou liquidation judiciaire	9 ans	Avant le 55ème anniversaire	12 mois
Divorce ou dissolution de PACS ou rupture de concubinage	5 ans	Avant le 70ème anniversaire	12 mois

## Exemple "Résidence Principale ou Résidence Secondaire"

GARANTIES de REVENTE	DURÉE de la garantie à compter de la signature de l'acte authentique rédigé par le notaire	LIMITE D'AGE au moment du sinistre	DÉLAI DE CARENCE à partir de la date d'effet de la garantie
Décès accidentel	5 ans	Avant le 70ème anniversaire	Néant
Invalidité Permanente et Totale accidentelle	5 ans	Avant le 70ème anniversaire	Néant
Perte d'emploi ou liquidation judiciaire	5 ans	Avant le 55ème anniversaire	12 mois
Divorce ou dissolution de PACS ou rupture de concubinage	5 ans	Avant le 70ème anniversaire	12 mois
Mutation professionnelle	5 ans	Avant le 55ème anniversaire	6 mois

Merci d'adresser :

- La Demande d'adhésion et Notice d'Informations, complétées et signées par chaque coacquéreur, accompagnées du règlement par chèque établi à l'ordre de INSOR, à :  
INSOR 12 rue Déodat de Séverac 75017 PARIS